



PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2017 A 17 HEURES

Etaient présents :

Mesdames DUCOS, LAROCHE, FOURNIER, LAFFORGUE-PENE, L'HERITIER, PLANTE et TRONEL, Messieurs DESBONS, ALLIOT, DATAS, TURCHETTI, LAFFORGUE, DAURIS, AUPEST, FILLET, BUFFARAL, DELLUC, CARAQUEL, WEBER, PEYRON et INISAN.

Etaient excusés :

Mesdames VIDAL et GRAZIDE, Messieurs JELONCH, ALLEGRE, FOUNEAU, ARSUFFI, BONNESSERRE.

Assistaient à la réunion :

Les docteurs Marie Rose SINQUIN (délégué du personnel) et Caroline GRAIRE (délégué des médecins, Madame Irena HOLECKOVA (IPRP) et Monsieur LAGRAULET (Directeur).

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur DESBONS, Président du CSTG, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17h00 et remercie les participants pour leur présence.

II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS

D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 3 051 entreprises à jour de cotisation, représentant 23 678 salariés, soit 4 387 voix.

Le quorum est donc de 1097 voix.

Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons reçu 673 pouvoirs représentant 1056 voix et 15 adhérents présents représentent 81 voix, soit au total 1 137 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.

Répartition des pouvoirs reçus:

M. Alain DESBONS.....	1050 voix
M. Philippe LAFFORGUE.....	5 voix
M. Michel ALLIOT.....	1 voix

Répartition des pouvoirs représentés par les participants :

Mme Fleur LHERITIER	28 voix;
M. Jean Marc INISAN.....	16 voix;
Mme Nadège FOURNIER.....	10 voix;
M. Michel WEBER.....	10 voix;
M. Alain DESBONS.....	4 voix;
M. Henri DATAS.....	3 voix;
M. Michel ALLIOT.....	2 voix;
Mme Carine LAFFORGUE-PENE.....	1 voix;
Mme Sylvaine PLANTE.....	1 voix;
M. Philippe LAFFORGUE.....	1 voix;
M. Jean Claude TURCHETTI.....	1 voix;
M. Lionel AUPEST	1 voix;
M. Francis BUFFARAL	1 voix;
M. François PEYRON	1 voix;
M. Nicolas CARAGUEL.....	1 voix.

Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer.

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 16 JUIN 2016
--

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2016, qui a été adressé à tous les membres présents, est adopté.

IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 2016

Monsieur DESBONS effectue un rappel des événements marquants de l'année 2015.

En ouverture de notre assemblée générale ordinaire, je souhaiterais évoquer trois points marquant de l'année 2016.

Nous venons d'achever les travaux sur notre local de L'Isle Jourdain.

Ce local est composé de deux bureaux de médecin, deux bureaux d'assistantes, un bureau d'IPRP, un bureau d'infirmier(e) et d'une salle de réunion pour une superficie 226 m².

Nous poursuivons là notre objectif d'amélioration des conditions d'accueil des salariés des entreprises adhérentes mais aussi permettre à notre équipe d'exercer dans de meilleures conditions.

Il s'agissait par ailleurs d'une demande formulée par notre organisme de tutelle.

Autre point, compte tenu des évolutions législatives attendues, nous avons procédé à quelques ajustements en terme de politique d'embauche.

Nous avons accueilli en septembre 2015 notre première IDEST. Cette collaboratrice vient d'achever sa formation d'infirmière dans le cadre d'une licence professionnelle des métiers de la santé au travail. Son activité a réellement débutée au quatrième trimestre 2016.

Un troisième IPRP a débuté son activité le 24 septembre 2017. Cette apprentie est inscrite en Licence professionnelle des métiers de la santé au travail.

Notre souhait est le suivant : nous disposons de deux IPRP « experts », l'un en

risque chimique, l'autre en ergonomie, binôme complété par une psychologue du travail (1 jour par semaine). Ce troisième IPRP aura une activité généraliste dédiée (aide à l'évaluation des risques) ou complémentaire (assistante des IPRP « experts », métrologie,)

Le second semestre de l'année 2016 a été marqué par la parution d'un texte de loi (au mois d'août), puis du décret d'application (au mois de décembre). Le tout en période de renouvellement d'agrément.

Même si, prenant en compte le contenu de notre précédente demande (pas de dérogation sur l'espacement des visites), l'effet de ces textes se fera pleinement sentir en 2019, nous devons adapter notre politique RH.

A moyen terme, sur le plan médical, le contexte s'y prête puisque 4 médecins du travail devraient faire valoir leurs droits à la retraite d'ici à huit ans. Cela passera sûrement par l'embauche ou la formation de nouveaux médecins (collaborateurs) mais aussi par la constitution d'équipes intégrant d'autres IDEST. A nous, en nous appuyant sur les pratiques existantes, sur les propositions de la CMT, sur les souhaits des adhérents regroupés au sein de notre Conseil d'administration de trouver le juste équilibre.

Pour conclure, un mot sur le renouvellement de notre agrément.

Toutes les associations de santé au travail doivent obtenir ce dernier afin de pouvoir exercer. Cet agrément, d'une durée de cinq ans, fixe la compétence professionnelle et géographique de tous les services de santé au travail.

La DIRECCTE nous a informé officieusement du renouvellement de notre agrément.

Merci de votre attention.

Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2016.

Quarante neuf personnes participent au fonctionnement de l'association.

Les dix représentants des employeurs et les neuf représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association. Un poste du collège salarié est vacant (CFE-CGC).

Les vingt cinq membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix secrétaires médicales, deux intervenants de prévention des risques professionnels IPRP, une secrétaire de direction, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.

Cette équipe est complétée par Madame Frédérique TESSIER, Psychologue clinicienne et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.

Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.

Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.

Quelques changements sont à signaler : le retour suite à un congé sabbatique du Docteur Jean Louis SOARES le 14 novembre 2016 et la fin du CDD du Docteur Bernard KESSEL le 31 décembre 2016.

L'assistante du Docteur KESSEL, Madame Nicole DURIGON a fait valoir ses droits à la retraite le 30 juin 2016 après presque 40 ans au service de notre association.

Principaux chiffres pour 2016

Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 28 513 salariés (28 114 en 2015).

L'association comptabilise 3214 adhérents (3324 en 2015). La majorité de ces entreprises (80%) emploie moins de 10 salariés.

Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 7.88 en 2016 contre 8,25 en 2015.

En moyenne, il est affecté 408 entreprises et 3 618 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.

Le docteur Caroline GRAIRE, médecin du travail et Madame Irena HOLECKOVA, ingénieur de prévention font une présentation détaillée des actions en cours (document joint en annexe).

V - COMMISSIONS DE CONTROLE

Monsieur AUPEST, Président de la Commission de contrôle résume l'activité de cette dernière.

La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus :

- un tiers de représentants des employeurs;

- deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprises.

La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprises. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;
- la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical;
- les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail;
- les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;

La commission de contrôle est également informée :

- Des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail et des mesures prises pour s'y conformer
- De l'état d'application des clauses des accords ou conventions collectives.

Sur le plan local, depuis le 1^{er} juillet 2012, la commission de contrôle du CSTG est présidée par un membre du collège des représentants salariés. Monsieur Lionel AUPEST assume cette fonction. Monsieur ALLIOT, représentants des employeurs, est, quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.

Voici les points évoqués au cours des dernières réunions.

1°) Réunion de la Commission du 2 décembre 2016

- Départ du Docteur KESSEL – reprise d'activité du Docteur SOARES.
- Nouvelle sectorisation mise en place ;

2) – Réunion de la commission de contrôle du 28 mars 2017;

- Examen des rapports médicaux et technique pour l'année 2016 en présence de l'équipe médicale et technique.

Le Président n'a pas de remarque particulière à ajouter.

VI – RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2016

Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2016.

L'exercice 2015 fait apparaître un déficit de 18 831€ contre un excédent de 14 415€ en 2015.

Le résultat 2016 va porter le fonds de réserve à 606 202 € ;

Le total des charges s'élève 2 155 252 € (2 325 127€ en 2015).

Le total des recettes s'élève à 2 136 420€ (2 339 542€ en 2015).

Nous disposons par ailleurs d'un compte permettant de couvrir 100% des indemnités de fin de carrière soit 158 162€.

On rappellera toutefois les opérations de vente et d'achat de locaux sur L'Isle Jourdain l'an passé, opérations qui ont impactées à la hausse des comptes 2015.

On soulignera principalement :

Nos charges de personnel sont stables ;

Une augmentation des postes provisions pour congés payés et charges sur congés payés ;

L'impact des produits constatés d'avance sur le compte cotisations ;

- Le solde du litige avec l'URSSAF ;

- La mise en application des observations formulées par l'URSSAF à propos de certains frais de déplacements (repas).

Aucune question n'étant posée par l'assemblée, Monsieur DESBONS donne la parole à Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.

VII – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).

Aucune remarque particulière n'est formulée dans ses rapports.

IX – BUDGET 2017 - MONTANT DE LA COTISATION 2017

Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un excédent en fin d'année 2017.

Les paramètres principaux retenus pour le calcul du budget 2018 sont les suivants :

- un nombre de médecins équivalent temps plein en légère baisse;*
- une augmentation du nombre d'infirmier ;*

- un effectif de salariés surveillés de 28 500;

Selon ces critères, ce budget est équilibré.

Monsieur DESBONS, en accord avec son Conseil d'administration, propose un maintien intégral du montant des cotisations.

X – VOTE DES RESOLUTIONS

1°) RESOLUTION – PROCES VERBAL

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2016, qui a été adressé à tous les membres présents.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2°) RESOLUTION – COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT:

Après avoir pris connaissance de l'activité de l'association pour l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les décisions prises et les réalisations effectuées.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3°) RESOLUTION – COMPTE RENDU FINANCIER

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport financier pour l'exercice 2016, approuve ledit rapport et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion dudit exercice.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4°) RESOLUTION – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice et du rapport spécial sur les conventions par le Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5°) RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice

clos le 31 décembre 2016 (déficit de 18 831 €) en diminution du fonds de réserves.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6°) RESOLUTION – BUDGET PREVISIONNEL

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2018.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7°) RESOLUTION – TAUX DE COTISATION 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de cotisations suivants applicables au 1^{er} janvier 2018.

Adhérents employant moins de 10 salariés..... 74 HT par salarié
Adhérents employant entre 10 et 49 salariés 77 HT par salarié
Adhérents employant 50 salariés et plus..... 80 HT par salarié

Soit des taux identiques à ceux pratiqués en 2017.

POUR 1137 CONTRE 0 ABSTENTION 0

XII – QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse n'a été posée.

XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.

La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.

Le Secrétaire
M. Philippe FOUNEAU

Le Président
M. Alain DESBONS